

Loi

(10201)

modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Dardagny (création d'une zone de développement 4A, de quatre zones de verdure, et d'une zone des bois et forêts) au lieu-dit « le Plan du Rhône », à La Plaine

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 Approbation du plan

¹ Le plan N° 29437-519, dressé par le département en charge de l'aménagement le 11 novembre 2005, modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Dardagny (création d'une zone de développement 4A, de quatre zones de verdure, et d'une zone des bois et forêts), comprises entre le Rhône, les voies de chemin de fer, la frontière française et la zone 4B existante au lieu-dit « Le Plan du Rhône » est approuvé.

² Le plan de zones annexé à la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, du 4 juin 1987, est modifié en conséquence.

Art. 2 Degré de sensibilité

En conformité aux articles 43 et 44 de l'ordonnance sur la protection contre le bruit, du 15 décembre 1986, il est attribué le degré de sensibilité II aux biens-fonds compris dans le périmètre de la zone de développement 4A créée par le plan visé à l'article 1, le degré de sensibilité II (pour les bâtiments comprenant des locaux à usage sensibles au bruit) aux biens-fonds compris dans le périmètre des zones de verdure créées par le plan visé à l'article 1.

Art. 3 Dépôt

Un exemplaire du plan N° 29437-519 susvisé, certifié conforme par la présidence du Grand Conseil, est déposé aux Archives d'Etat.



REPUBLICQUE ET CANTON DE GENEVE

DÉPARTEMENT DU TERRITOIRE

Domaine de l'aménagement du territoire

Service des plans d'affectation

DARDAGNY

Feuille Cadastre : 22

Parcelles N° : 532, 533, 534, 541, 542,
544, 576, 582, 583, 584,
585, 603, 614, DP 942,
DP 940 et 544 part.

Modification des limites de zones

LE PLAN DU RHÔNE



Zone de développement 4A
D.S. OPB II



Zone de verdure
D.S. OPB II (pour les bâtiments comprenant des locaux à usage sensibles au bruit)



Zone des bois et forêts



Zone préexistante

PROCEDURE D'OPPOSITION

Adopté par le Conseil d'État le :

Visa :

Timbres :

Adopté par le Grand Conseil le :

Echelle	1 / 2500	Date	11.11.2005
		Dessin	AP
Modifications			
Indice	Objets	Date	Dessin
	synthèse enquête technique	31. 10. 2006	AP
	synthèse 2ème enquête tech.	21. 12. 2006	AP

Code GIREC	
Secteur / Sous-secteur statistique	Code alphabétique
20 00 07	DRY
Code Aménagement (Commune / Quartier)	
519	
Archives Internes	Plan N°
	29437
	Indice
CDU	
7 1 1 . 6	

